

Réponse: La hauteur de la Me'hitsa doit être supérieure à la hauteur d'un homme. La Me'hitsa ne doit pas être transparente afin de ne pas laisser voir la forme d'un individu à travers.

D'après le décret pris lors de la conférence de Lvov en 5626 (1866) par les grands de la génération, en un lieu où il est possible de voir celui qui se tient derrière la Me'hitsa, il sera interdit de prier.

Il convient de faire en sorte que la Ezrat Nachim ne soit pas au même niveau que là où les hommes prient, afin que les hommes n'entendent pas les femmes.

Il convient également d'aménager la Ezrat Nachim à l'ouest (ndt - c'est à dire derrière les hommes).